

UN TERRITOIRE QUI ACCOMPAGNE SES PROJETS ÉCONOMIQUES

Le développement économique est une priorité pour la Communauté de Communes du Plateau du Russey. Dans un territoire rural, dynamique et frontalier, notre ambition est d'accompagner les projets qui font vivre l'économie locale et renforcent l'attractivité du territoire.

La CCPR souhaite soutenir les projets utiles au territoire : création ou développement d'activité, investissement immobilier, maintien des services de proximité, renforcement de l'offre de santé, attractivité touristique et transition écologique.

Notre volonté est simple : être votre porte d'entrée, votre contact de proximité et vous orienter vers les dispositifs mobilisables avec nos partenaires.

Valérie PAGNOT

Présidente de la Communauté de Communes du Plateau du Russey

Dimitri COULOUVRAT

Vice-président en charge de l'attractivité et de l'économie

SANTÉ / CRÉATION / TRÉSORERIE

Professionnels de santé

Pour favoriser l'installation et le développement de l'offre de santé sur le territoire, la CCPR peut accompagner les projets immobiliers de santé, les cabinets individuels, les installations groupées, les maisons de santé pluridisciplinaires et les nouvelles installations de médecins.

Aide à l'immobilier : jusqu'à 40 000 €

Aide à l'installation de médecins : 10 000 €

versée en deux fois, sous conditions.

Création, reprise, croissance et trésorerie

Au-delà des aides à l'immobilier, la CCPR peut orienter les porteurs de projets vers des dispositifs permettant de consolider leur plan de financement : aides à la création, avances remboursables régionales, prêt d'honneur, accompagnement à la reprise ou au développement, appui au besoin en fonds de roulement et mobilisation des partenaires bancaires.

Partenaires mobilisables : Région Bourgogne Franche-Comté, BGE, Initiative France, France Active, l'ADIE, Réseau Entreprendre.



Entreprendre sur le Plateau du Russey

La CCPR vous accompagne
dans vos projets économiques

Création, développement, installation, extension, reprise, investissement immobilier et commerce de proximité.



Un projet économique ?
Contactez-nous en amont.

Service développement économique

✉ economie@cc-russey.fr
☎ 06 22 74 26 15

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La CCPR peut accompagner les projets immobiliers d'entreprise : construction, acquisition, extension, restructuration ou réhabilitation de bâtiment.



Aide CCPR possible
5 % des dépenses HT éligibles
Plafond : 5 000 €



Bonus écologique possible
10 % des dépenses HT éligibles
Plafond : 10 000 €

En complément : Département du Doubs

Le Département du Doubs apporte également des subventions pour l'investissement immobilier et son intervention est conditionnée par le soutien de la Communauté de Communes.



Aide départementale possible
10 % des dépenses éligibles
Plafond : 50 000 €

COMMERCES ET ARTISANS DE PROXIMITÉ

La CCPR accompagne les petites entreprises du commerce et de l'artisanat de proximité dans leurs projets d'installation, de reprise, de modernisation ou de développement. Cette aide vise à renforcer l'attractivité des centres-bourgs du Russey et de Bonnetage.

Sont concernés les commerces et activités artisanales disposant d'un point de vente à destination des particuliers, dans un local accessible au public.

La CCPR peut accompagner les investissements liés à l'installation, à la modernisation ou à la rénovation du point de vente : vitrine, accessibilité, façade, enseigne, aménagement intérieur, terrasse, pergola, matériel professionnel ou mobilier nécessaire à l'activité.



Aide CCPR possible
20 % du montant HT éligible

Seuil minimum d'investissements éligibles :
10 000 € HT

Plafond de dépenses subventionnables :
25 000 € HT

Plafond d'aide : 5 000 €

Plancher d'aide : 1 000 €

TOURISME STRUCTURANT

La CCPR peut accompagner les projets immobiliers contribuant au rayonnement touristique du territoire, notamment les hôtels ou résidences de tourisme, campings, gîtes d'étape et de séjour, hébergements de groupes, hébergements innovants ou autres projets touristiques structurants.



Aide CCPR possible
5 % des dépenses HT éligibles
Plafond : 5 000 €



Bonus écologique possible
10 % des dépenses HT éligibles
Plafond : 10 000 €

**En complément : Région
Bourgogne-Franche-Comté**

Pour les projets relevant de l'hôtellerie indépendante, l'aide de la CCPR peut permettre de déclencher l'intervention complémentaire de la Région.



Aide régionale possible
jusqu'à 30 % des dépenses éligibles
Plafond : 180 000 €